

Délibération n°06

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
30 mai 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
13 juin 2018

Objet :

**Office du Tourisme et du
Thermalisme : avenants aux
conventions avec les Offices du
Tourisme de Riom Limagne, de
Châtel-Guyon et de Volvic**

L'AN deux mille dix-huit, le 5 juin, le conseil communautaire, convoqué le 30 mai 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

M Philippe SCHAAL, Mme Florence PLUCHART, M Pierre BOS, M Bertrand BIGAY **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Philippe GAILLARD, a donné pouvoir à Marie-Pierre LORIN
- M Jean-Christophe GIGALT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- M Yves LIGIER, conseiller communautaire unique du CHEIX-SUR-MORGE, remplacé par M Bertrand BIGAY, conseiller communautaire suppléant
- Mme Régine PERRETON, a donné pouvoir à M Vincent RAYMOND
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- Mme Michèle GRENET
- Mme Emilie LARRIEU

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

M Roland GRENET

Rapport n°06 – Office du Tourisme et du Thermalisme : avenants aux conventions avec les Offices du Tourisme de Riom Limagne, de Châtel-Guyon et de Volvic

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération n°20180206.07 de Riom Limagne et Volcans du 6 février 2018 approuvant la création du nouvel Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal (OTTI),
Vu la délibération n°20180206.08 du 6 février 2018 de Riom Limagne et Volcans validant les avenants n°3 de prorogation pour les offices de tourisme de Riom-Limagne, de Volvic, de Châtel-Guyon afin de permettre l'exercice de leurs fonctions avant transfert au nouvel Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal «Terra Volcana, les Pays de Volvic»,
Vu les avenants n°3 en date du 12 février 2018 modifiant les conventions d'objectifs conclues respectivement avec les Offices de Tourisme de Riom Limagne, Châtel-Guyon et Volvic et prorogeant au 30 juin 2018 leur durée respective,

Considérant que le calendrier de démarrage des saisons touristiques et thermales d'une part et, la date de prise de fonction du futur directeur de l'OTTI d'autre part, conduisent à reporter du 30 juin 2018 au 31 octobre 2018 la date de transfert des trois offices de tourisms existants au nouvel OTTI,

Considérant les trois projets d'avenants n°4 aux trois conventions d'objectifs conclues respectivement avec l'Office de Tourisme Riom Limagne, l'Office de Tourisme de Volvic et l'Office de Tourisme de Châtel Guyon, qui en prorogent jusqu'au 31 octobre 2018 les effets,

Considérant qu'en matière de versement des subventions complémentaires, lesdits avenants prévoient les modalités suivantes :

- Pour l'office de tourisme de Volvic, un versement de 25 000 € en juillet 2018 destiné à la continuité des postes en place, mais aussi à l'arrivée d'un poste saisonnier pour une durée de 6 mois en renfort (arrivée en avril) et à l'embauche de 2 saisonniers pour assurer la permanence sur le site du Goulet (juillet/aout)
- Pour l'office de tourisme de Riom-Limagne : un versement de 70 000 € conformément aux dispositions mises en place les années précédentes (versement de 129 761 € au 1^{er} semestre 2017),
- Pour l'office de tourisme de Châtel-Guyon : un versement de 35 000 € correspondant aux versements des années précédentes et à l'arrivée d'un poste saisonnier en renfort.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve les termes des avenants n°4 aux conventions d'objectifs conclues avec les Offices de Tourisme de Riom-Limagne, de Châtel-Guyon et de Volvic, qui prorogent au 31 octobre 2018 la date de transfert des trois Offices de Tourisme associatifs du territoire au nouvel Office de Tourisme et de Thermalisme Intercommunal,**
- **autorise le Président ou son représentant à les signer, ainsi que tous documents permettant leur mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 juin 2018**

Le Président

Frédéric BONNICHON

